

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-107

Objet : Procédure d'attribution de prix d'excellence EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des majors de promotion des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 21 septembre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation ;

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

Approuve le dispositif d'attribution de prix d'excellence EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des majors de promotion des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA dont le détail est annexé à la présente délibération.

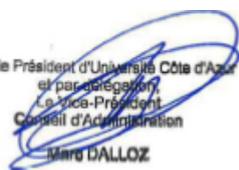
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 octobre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-107**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 13 novembre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 13 novembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Attribution de PRIX D'EXCELLENCE EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des majors de promo des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA

Le principe et le fonctionnement de ces Prix d'excellence sont décrits ci-dessous.

Principe :

L'existence de ces prix d'excellence fait partie du cahier des charges du projet EFELIA x 3IA Côte d'Azur et constitue donc une de ses actions obligatoires soumise à indicateurs. Ces Prix d'Excellence concernent les programmes de Master labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

Chez les étudiants, la réussite réside le plus souvent dans la capacité à réaliser son parcours universitaire dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, ce prix est aussi un moyen de valoriser de très bons profils nationaux et internationaux et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur, le 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence en IA labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA, il est prévu de proposer des Prix d'Excellence d'un montant maximum de 1 000€ par/an/étudiant. L'enveloppe globale allouée à ces Prix d'Excellence sera à la hauteur du budget que le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA souhaitera y consacrer chaque année avec un plafond maximum à hauteur de 25k€/an sur la durée du projet.

Conditions :

1. Est éligible à ces Prix d'Excellence tout étudiant.e major de promo d'un programme labellisé 3IA Côte d'Azur x EFELIA. Les étudiants en alternance ne sont pas éligibles.
2. Le Prix d'Excellence sera délivré lors d'une remise de prix organisée par EFELIA x 3IA Côte d'Azur.
3. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour obtenir ce Prix d'Excellence.

Procédure d'attribution :

La liste des majors de promo sera recueillie par l'équipe EFELIA x 3IA Côte d'Azur en lien avec les Directeurs/Directrices des programmes labellisés. La sélection finale des lauréats major de promo sera validée par le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA sur la base des résultats obtenus à l'année N-1.

Calendrier : Les remises de prix auront lieu après les délibérations de l'année N et au plus tard en février de l'année N+1